

BUDGET 2016

RAPPORT POLITIQUE

Visé à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le budget 2016 élaboré et présenté par le Collège communal de Grez-Doiceau se veut, comme en 2015, prudent et responsable.

Nous devons tenir compte de recettes influencées par les problèmes liés aux nouvelles mesures mises en place par l'Etat fédéral et les Régions.

Toujours soucieux du bien-être de nos concitoyens nous avons comprimé au maximum les dépenses afin de ne pas devoir recourir à une hausse des taxes et impôts.

Depuis 2015, nous devons composer avec un avenir parsemé d'incertitudes quant à l'obtention de subsides régionaux. La Région wallonne raréfiant, comme annoncé l'année dernière, l'aide accordée précédemment à notre commune. Et l'annonce de la diminution du Fonds des communes a ajouté une inquiétude supplémentaire.

Les fonds de réserves approvisionnés précédemment ne peuvent plus être alimentés généreusement et de ce fait les investissements à effectuer dans un futur à court ou moyen terme s'avèrent plus difficiles à réaliser.

Le collège actuel ne disposant plus d'une manne financière à sa disposition devra de nouveau faire preuve d'imagination et recourir à d'autres moyens de financements.

Heureusement pour notre commune, la Province du Brabant wallon se montre, encore et toujours, très active dans l'octroi de subsides vis-à-vis de nombreux projets initiés par nos services.

Comme l'année dernière et contrairement à l'exercice 2014, il n'y a plus de prise en compte dans les recettes d'un crédit spécial à considérer comme un boni présumé sur le compte 2015. Cette disposition initiée par le ministre FURLAN n'a pas été utilisée dans ce budget.

Soucieux de ne pas handicaper les ressources de notre commune dans le futur, nous continuerons à recourir aux emprunts pour un total de 1.260.000,00 €, en part propre, nécessaires pour finaliser les surplus relatifs aux travaux initiés déjà en 2015 ainsi que les divers projets prévus au budget extraordinaire.

Les principales caractéristiques de ce budget se déclineront toujours comme en 2015 comme suit :

- Entretien et réfections des différentes voiries
- Mise en œuvre d'un budget destiné à la maintenance extraordinaire de diverses voiries
- Achèvement des acquisitions de matériel et de véhicules nécessaires au service travaux
- Maintien de l'entretien récurrent de toutes les voiries de notre entité en confortant et amplifiant le plan propreté déjà initié précédemment et en continuant la mise en œuvre des gestions différenciées ne comprenant plus l'utilisation de produits chimiques
- Poursuite avec la Province du Brabant wallon et la Région, de la mise en place des moyens nécessaires afin d'éradiquer les inondations dans nos différents villages
- Continuation des maintenances importantes de tout le patrimoine immobilier communal et la mise en conformité de certains de ceux-ci.
- Activation du plan d'ancrage afin de créer des logements publics à Gastuche et près du commissariat.
- Conservation du développement d'une politique énergétique économiquement plus intéressante et moins énergivore.

Le budget initial de notre commune est présenté avec un boni ordinaire global de 413,55 €. Le résultat de l'exercice propre se traduit par un résultat positif de 1.143.066,28 €. De même, avant prélèvement, le résultat est de 1.580.413,55 €, ceci grâce au boni ordinaire présumé de l'exercice antérieur de 437.347,43 €. Celui-ci est justifié dans le tableau des adaptations.

Le service ordinaire

Les différents graphiques et tableaux élaborés dans cette note nous montrent clairement l'évolution des dépenses, par habitant. Cette analyse est assez parlante et interpellante.

Le montant total des dépenses s'élève à 13.542.813,14 € et les recettes à 13.543.226,69 €. Par comparaison aux dépenses du service ordinaire du budget 2015, nous constatons les principales évolutions suivantes :

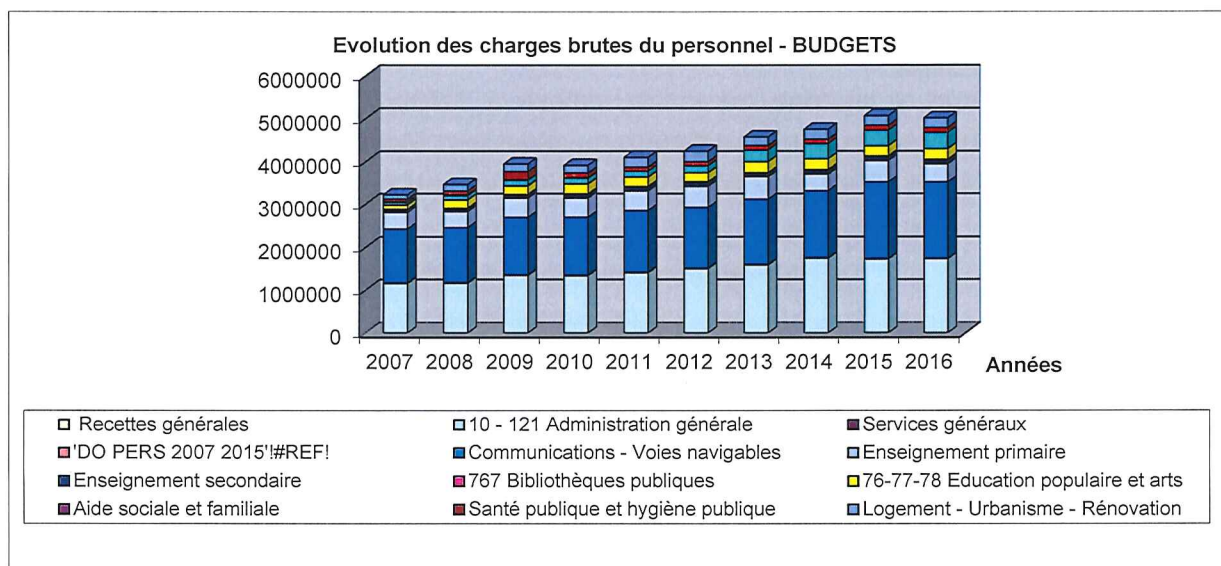
1. Les dépenses de personnel

L'évolution du coût brut du personnel a été budgétée avec une diminution de 0,94 %. Par contre la charge nette diminue de 1,84 %. Ceci malgré le fait que les prévisions du Bureau du Plan du 03/11/2015 prévoient que le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en août 2016. Ceci entraînerait une indexation des salaires de 2 % à partir du mois d'octobre 2016. Cette indexation est prévue au budget 2016.

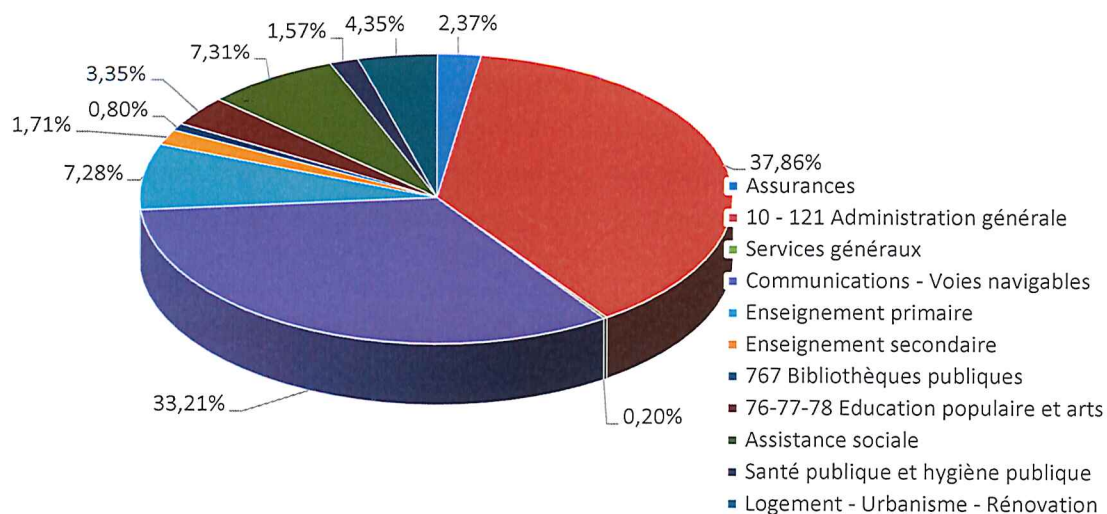
Pour rappel, la circulaire budgétaire impose, depuis l'exercice 2015, l'inscription des charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 506.517,60 € alors qu'auparavant la compensation était faite automatiquement par l'ONSSAPL sur ses factures. La circulaire impose en plus, d'individualiser les dépenses et les recettes sur des codes fonctionnels qui se terminent par 33. Si bien que les différentes parties d'un même salaire sont dispatchées sur des fonctions différentes, ceci rend la lecture du budget encore un peu plus difficile sans que l'on voit très bien à quoi cela peut servir.

La diminution des dépenses brutes de personnel de 49.164,16 € se justifie comme suit :

- a) Le Départ à la retraite de deux membres du personnel qui étaient nommés qui ont été remplacés par deux APE (mécanicien et chauffeur de bus).
- b) Le décès d'un ancien ouvrier dont le traitement était à charge du fonds des accidents du travail
- c) La prise en charge de la moitié du traitement de l'institutrice primaire en charge de l'immersion par la Communauté Wallonie-Bruxelles



Charge nette du personnel par fonction - Budget 2016

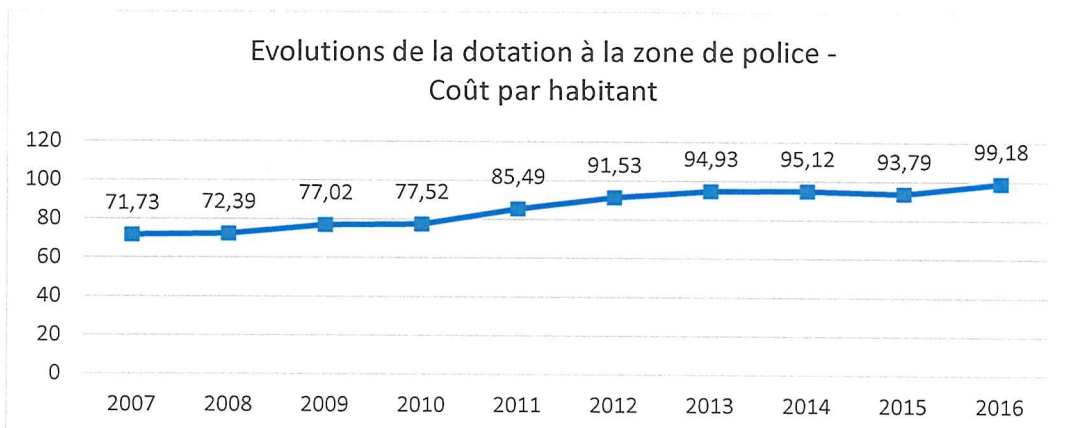


2. Les dépenses de transferts

Les principaux transferts se résument comme suit :

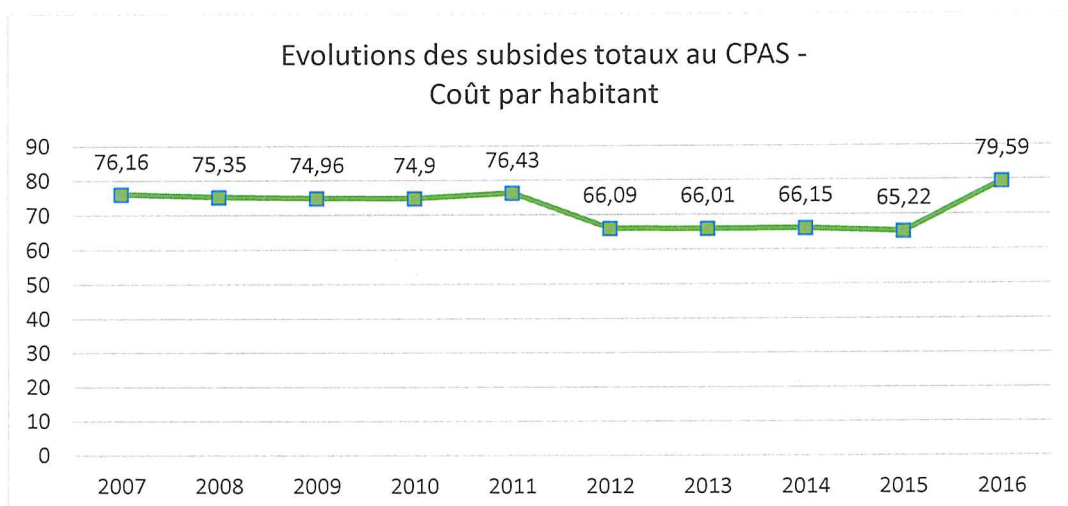
1. Zone de Police

La dotation à la Zone de Police s'élève à 1.299.102,82€ en 2016 soit une augmentation de 6,28 %. La dotation n'avait plus augmenté depuis 2013 grâce à l'utilisation de fonds de réserve qui sont maintenant épuisés.



2. Le C.P.A.S.

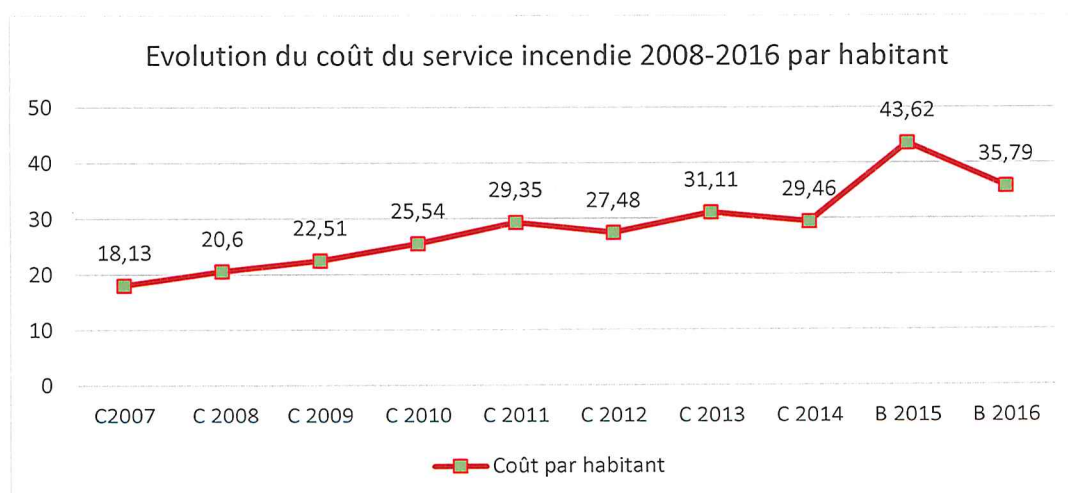
La dotation au C.P.A.S au service ordinaire passe à 950.000 €. A cela s'ajoute des subsides à l'extraordinaire pour un montant de 92.500,00 €, ce qui fait un total de 1.042.500,00 €. Globalement l'augmentation est de 22,65 %.



3. Le service incendie

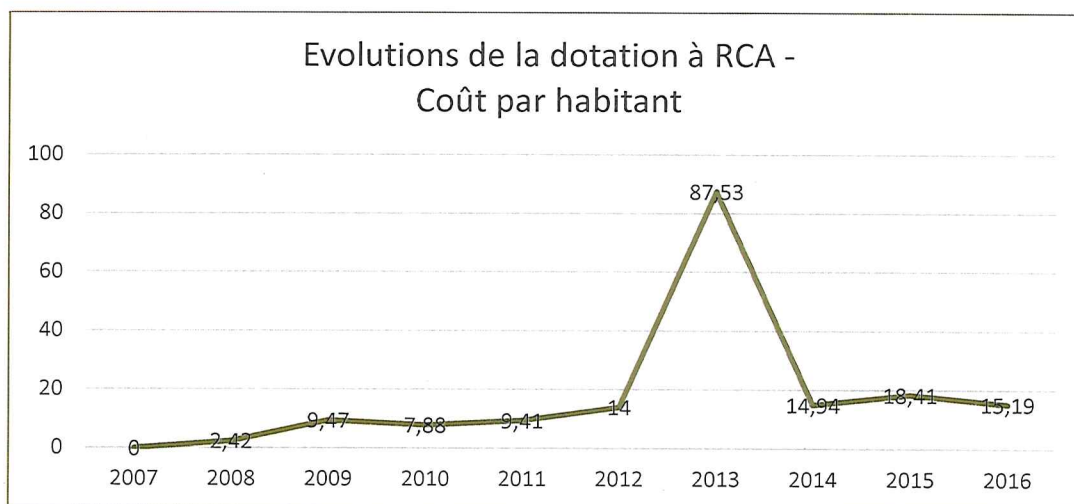
Le complément d'intervention communale dans les frais du Centre Incendie de Wavre, devenu la zone de secours du Brabant wallon le 1er avril 2015 s'élève à 466.400,88 €. Ceci constitue une diminution de 3.599,12 € par rapport au budget initial 2015. Toutefois, en modification budgétaire 2015 nous avons dû porter la dotation à 560.496,27 € pour couvrir les trois premiers mois de fonctionnement du service incendie dans sa formule d'avant la réforme. Cette diminution est rendue possible par la mise en fonds de réserve au niveau de la zone de secours des montants payés en trop par les communes en 2015 pour environ 2.500.000,00 €. L'utilisation de ce fonds de réserve permet d'atténuer la charge pour 2016. Il restera encore dans le fonds les moyens pour continuer cette politique pour 2017. Toutefois il reste une inconnue à propos du financement du rachat ou de la location des anciens bâtiments appartenant encore aux communes qui sont utilisés par la zone de secours.

Vous trouverez, ci-dessous, l'évolution du coût du service incendie sur base des décomptes annuels transmis par le Gouverneur. Ces chiffres varient par rapport aux budgets puisque le solde est chaque fois payé en année N+1.



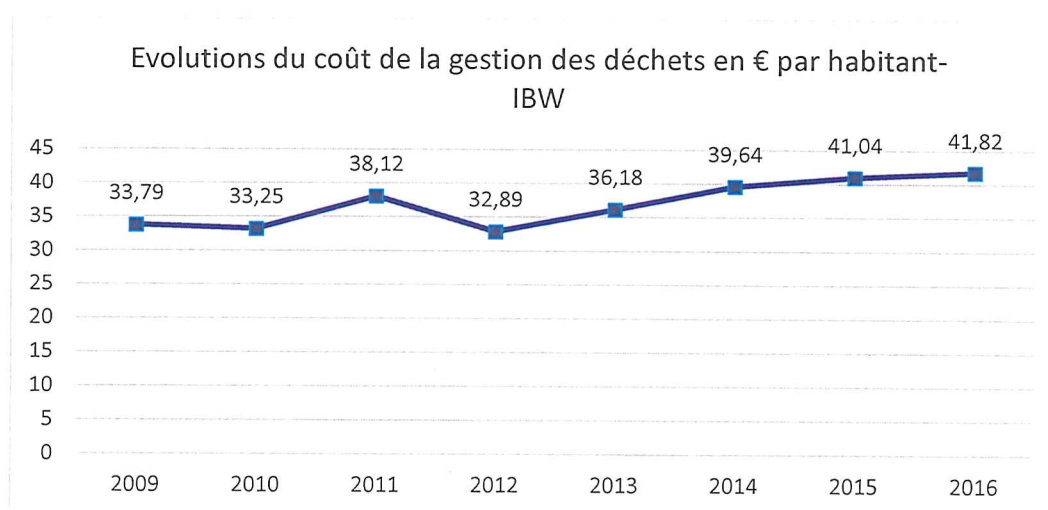
4. R.C.A.

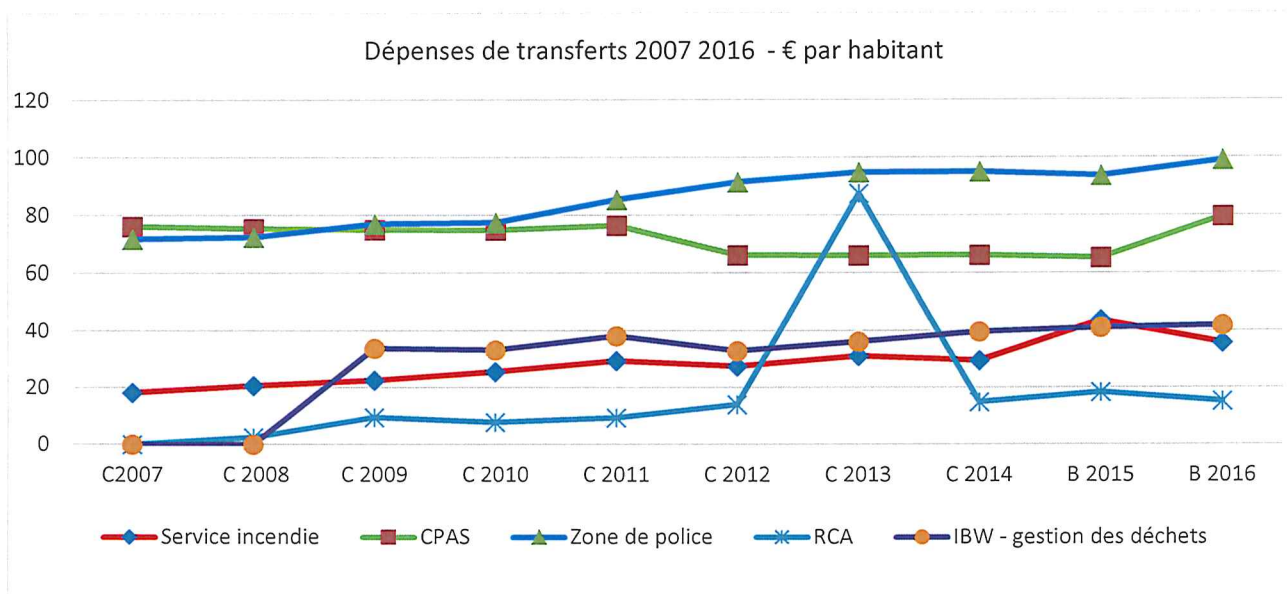
Une dotation de 199.000,00 € est inscrite pour la contribution à la R.C.A. soit une diminution de 17,08 %.



5. I.B.W – la gestion des déchets

Depuis 2009 et l'instauration du coût véritable des déchets, le remboursement des dépenses fait à l'IBW est considéré comme un transfert et plus une dépense de fonctionnement.

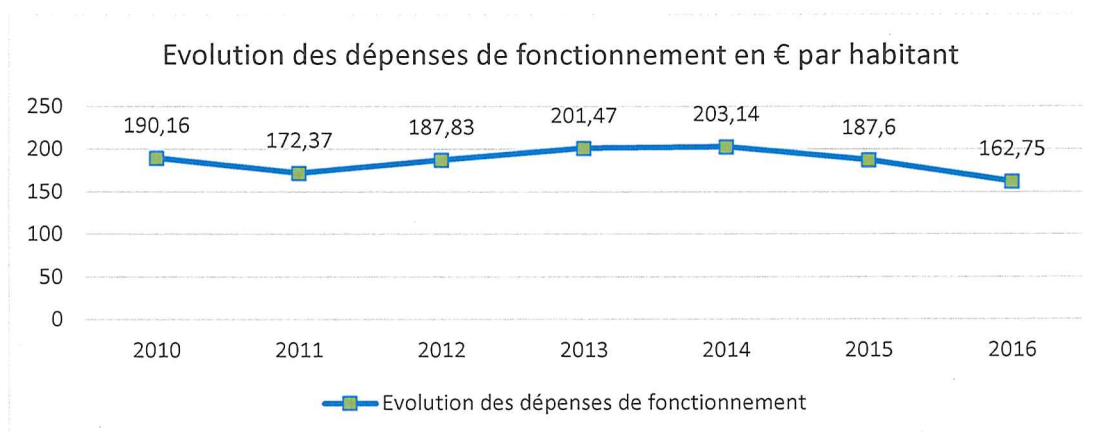




3. Les dépenses de fonctionnement

Les frais de fonctionnement diminuent de 313.283,95 € soit 12,81 %. Pour mémoire ils avaient déjà diminués de 5,71 % au budget 2015.

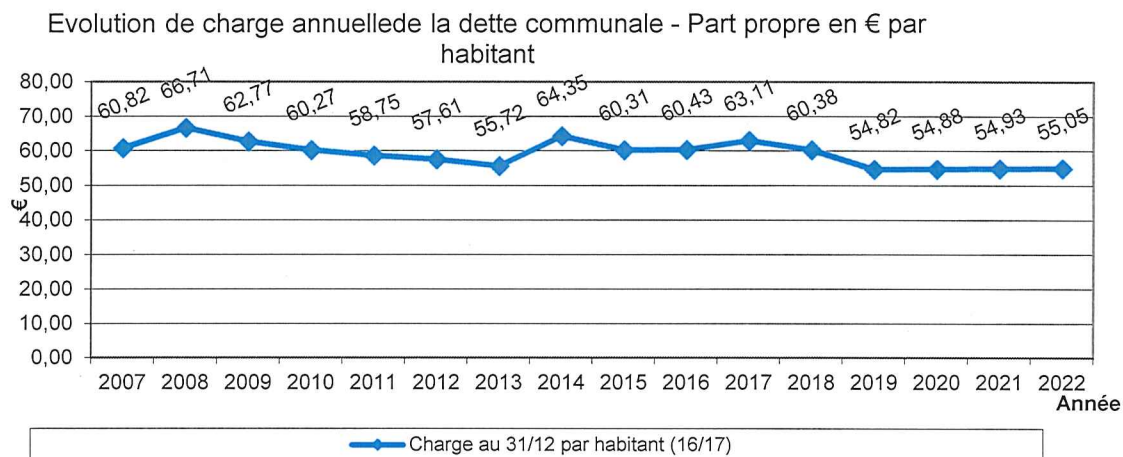
Ce résultat a été obtenu en comparant, pour les 479 articles budgétaires concernés, à la fois la moyenne des dépenses 2012-2014 et l'estimation résultant des dépenses engagées jusqu'au 01/11/2015 extrapolées pour toute l'année. Il a également été tenu compte de particularités connues pour certaines dépenses spécifiques pour l'année 2016.



Le budget ordinaire (dépenses et recettes) relatif à l'enseignement primaire reprend toute la facturation des activités scolaires et parascolaires (classes vertes, de neige etc.). La comptabilité communale intègre toutes ces dépenses balancées par la contribution des parents en recettes.

4. Les dépenses de dette

La charge totale de la dette au budget augmente de 44.310,82 € en 2016 pour s'établir à 904.113,79 €.



Comme vous pouvez le constater les dépenses de la dette se situent en 2016 au même niveau qu'en 2007.

Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent l'année 2013, la moyenne par habitant du Cluster est à 114 euros, celle des communes de la Province à 113 €.

5. Les recettes ordinaires

5.1 La taxe additionnelle à l'IPP

Le taux de la taxe est de 6%.

Le SPF Finances nous a transmis le 05 novembre 2015 une réestimation des additionnels à l'IPP pour l'année 2015. La recette escomptée diminue de 886.269,63 € soit - 21,85 %. Ne pouvant plus réaliser de modification budgétaire en 2015, cette diminution est actée dans le tableau des adaptations figurant en début de budget 2016, page 6. Le compte 2015 présentera donc un boni ordinaire diminué de cette somme.

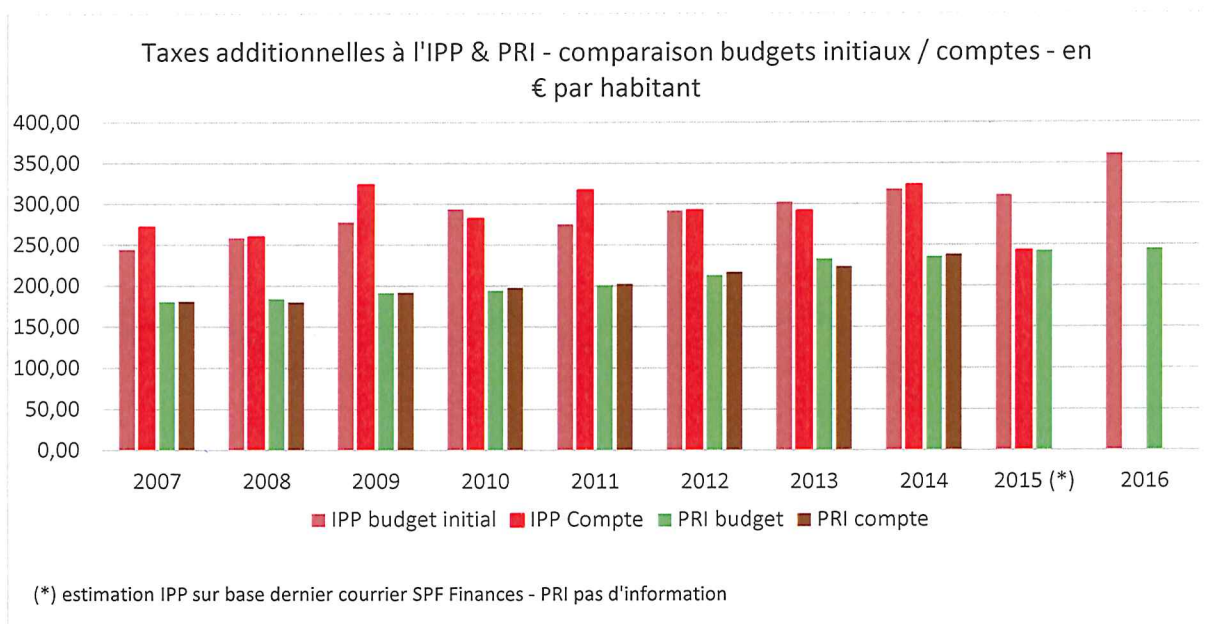
Dans le même temps, nous avons reçu la prévision initiale pour le budget 2016. Celle-ci s'élève à 4.740.367,87 € soit une augmentation par rapport à la prévision initiale de 2015 de 16,85 %.

Ceci nous laisse donc avec une différence pour les deux exercices cumulés de moins 5%. On peut parler ici d'effet de glissement, en effet le phénomène trouve son origine dans un retard d'enrôlement du SPF Finances.

La recette n'est pas perdue, elle est « seulement » décalée dans le temps. Les 5 % restant s'expliquent probablement par le fait que le SPF Finances n'arrivera pas à combler entièrement son retard sur l'exercice suivant.

Le courrier précité précise l'impact du Tax shift pour notre commune pour 2016, il est évalué à 14.951,70 €. Des précisions seront apportées ultérieurement sur l'impact à plus long terme.

Pour combler un éventuel problème de trésorerie, une avance de 902.958,71 € sera versée dans le courant du mois de décembre 2015. Celle-ci sera récupérée sur les sommes à percevoir durant le premier semestre 2016.



5.2 La taxe additionnelle au précompte immobilier

Le taux reste fixé à 1800 centimes. Contrairement à l'IPP cette taxe est relativement stable dans le temps. La recette est estimée à 3.213.243,05 € soit plus 1,41 %.

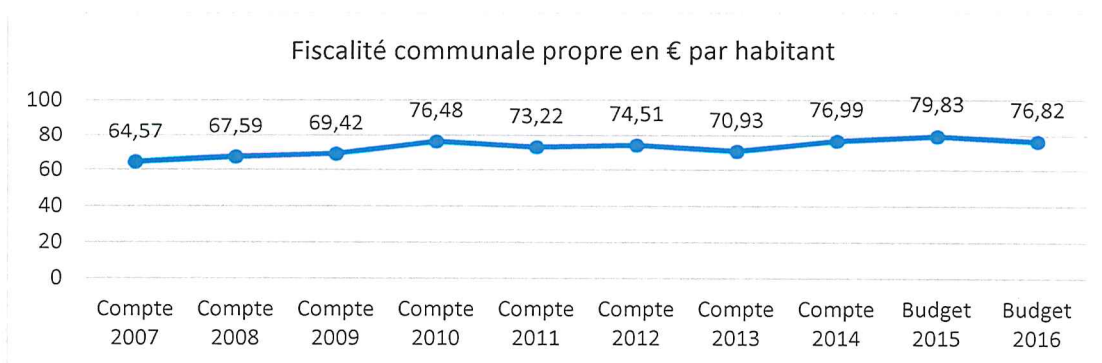
5.3 La taxe additionnelle sur les mâts, pylônes et antennes GSM

Le Conseil communal a voté cette taxe depuis l'exercice 2014. Toutefois des problèmes juridiques rendent la perception aléatoire.

Malgré cela, la circulaire autorise toujours l'inscription de la recette, celle-ci a donc été maintenue pour 16.000,00 €. La situation sera réévaluée en cours d'année.

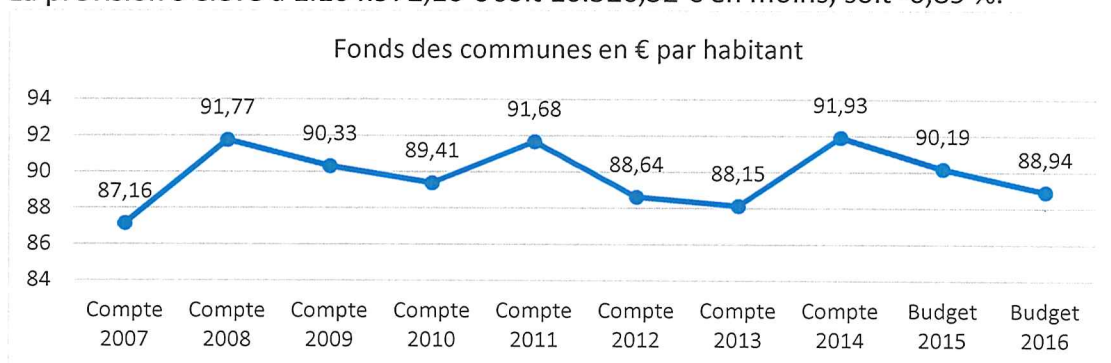
5.4 Les taxes communales perçues directement

La prévision initiale diminue de 34.202,00 € par rapport à 2015. Ceci est dû à la prévision de l'IBW, dans le cadre du coût vérité, pour la taxe sur les sacs poubelles qui diminue de 34.949,02 €.



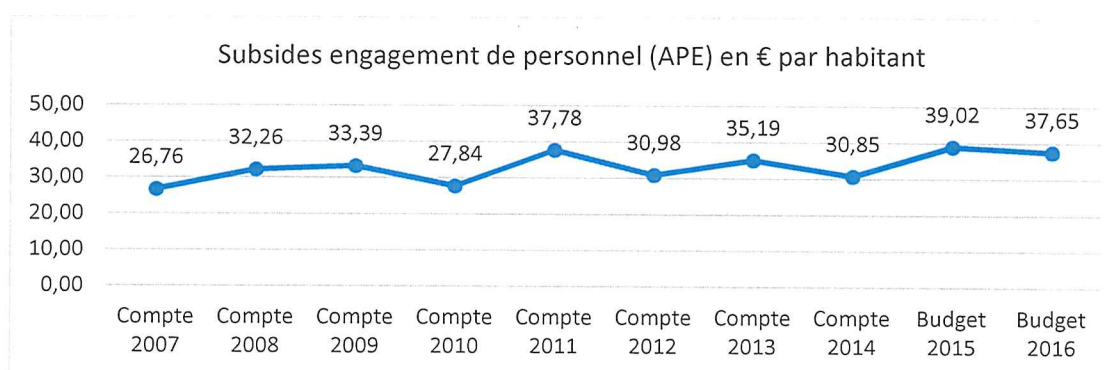
5.5 Le fonds des communes

La prévision s'élève à 1.164.972,16 € soit 10.520,32 € en moins, soit -0,89 %.



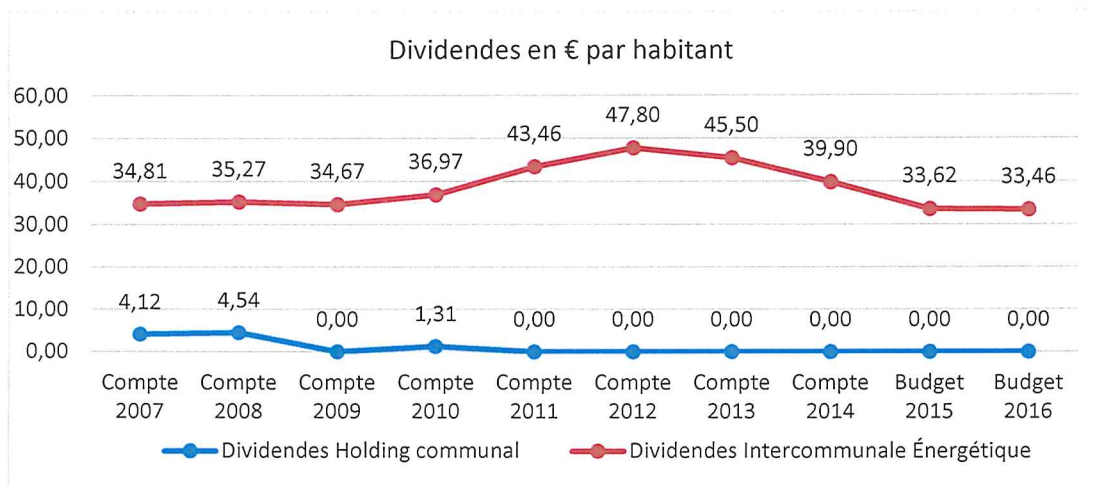
Diverses informations parues dans les médias auraient pour conséquence, de punir par des diminutions significatives les subventions régionales, accordées aux, communes bien gérées qui maintiennent des taux à l'IPP et au précompte Immobilier en dessous de certains seuils.

5.6 Les subsides APE



Une réforme du système des points APE serait envisagée par le Gouvernement wallon, celle-ci aura probablement un impact sur les recettes.

5.7 Les dividendes

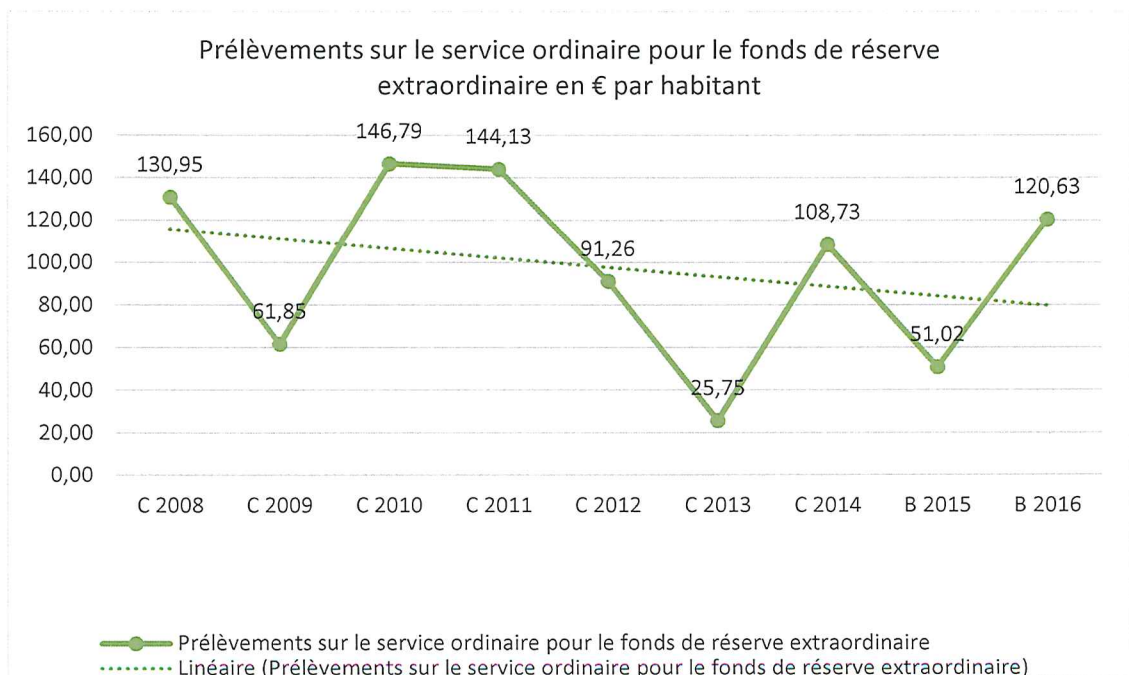


Conformément à ce que recommande la circulaire budgétaire, les dividendes de Sedifin sont inchangés par rapport à 2015 à 438.207,00 €.

L'impact de la soumission des intercommunales d'électricité à la TVA n'a pas pu être estimé.

6. Les prélèvements à l'ordinaire

Un prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire est prévu pour un montant de 1.580.000,00 €. Avant 2008, l'utilisation de fonds de réserve n'était pas obligatoire pour financer les dépenses extraordinaires.

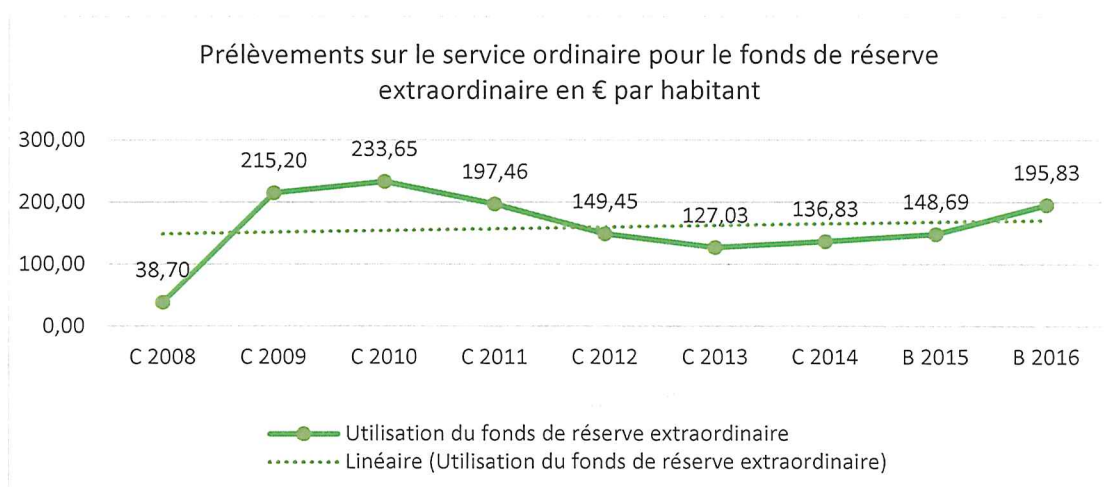


Le service extraordinaire

A l'extraordinaire le budget est en équilibre à 4.916.231,91 €.

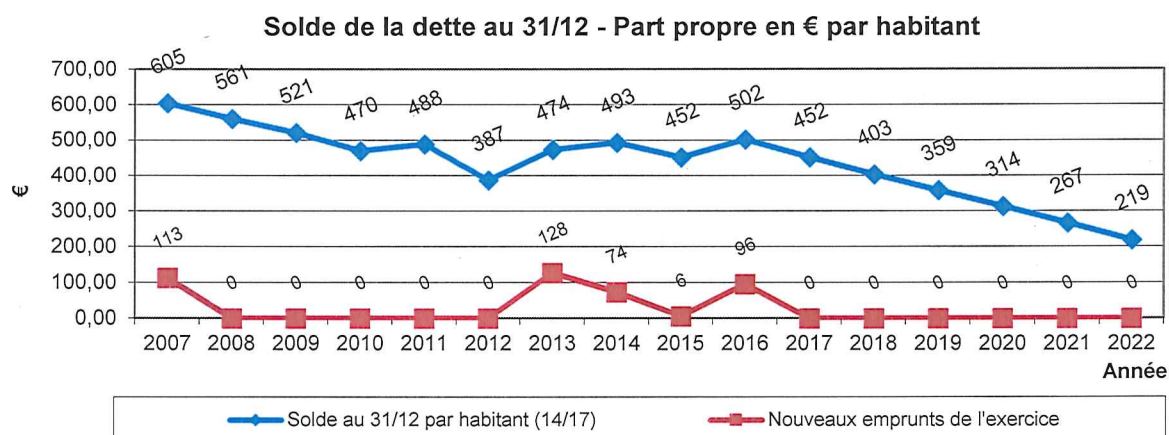
1. Les prélèvements

Les dépenses extraordinaires sont financées par des prélèvements sur les fonds de réserve extraordinaires à hauteur de 2.351.305,11 €, dont 567.576,00 € sur le fonds de réserve relatif au F.R.I.C (Fonds régional pour les investissements communaux). Ce plan s'étale en deux programmations pluriannuelles distinctes, 2013-2016 et 2017-2018. Alors qu'auparavant nous devons constater les droits des subsides au moment de la promesse ferme sur adjudication, pour ce plan il faut dorénavant créer un fonds de réserve extraordinaire spécifique qui est alimenté dès la notification de la décision du Ministre relative au F.R.I.C.



2. La dette

L'ensemble de l'endettement, malgré la sollicitation de nouveaux emprunts pour 1.260.000,00 €, restera très satisfaisant. La santé financière de notre commune reste très bonne et nous veillerons à maintenir ce bon bulletin dans le futur. Pour votre information, vous trouverez ci-dessous, le tableau évolutif de la dette communale de ces dernières années



Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent l'année 2013, le solde à rembourser par habitant du Cluster est à 935 euros, celui des communes de la Province à 1100 €.

La balise de dette reste fixée à 180 €/habitant pour l'exercice 2016 pour la commune et les entités consolidées (le CPAS, la zone de police, la zone de secours, les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, les régies ordinaires ou autonomes ainsi que les diverses associations de droit ou de fait qui reçoivent des subventions de la commune.

Nous en utilisons un peu plus de la moitié, 96,20 €. La zone de police 3,59 €.

3. Les recettes de transferts (subsides)

Au budget 2016, les recettes de transferts s'élèvent à 636.800,00 €. L'établissement d'un graphique pour ces recettes ne serait pas parlant. En effet, outre le constat que les subsides se raréfient, l'imagination des pouvoirs subsidiaires est infinie quant aux types de subsides accordés, soit directement, soit sous la forme d'un emprunt, ou encore via la création de fonds de réserves extraordinaires en une fois dès octroi du subside mais avec une libération par tranche, sans tenir compte de dépenses engagées avec un recalcul à la fin (FRIC).

Citons principalement :

- Aménagement de classes à l'Académie : 400.000,00 €
(Communauté Wallonie Bruxelles)
- Subside ascenseur de la maison communale : 30.000,00 €
(Province du Brabant wallon)
- Création d'une piste cyclo-piétonne Avenue Fernand Labby : 50.000,00 €
(Province du Brabant wallon)
- Aménagement Immeuble rue J. Maisin 18 : 20.000,00 €
- PCDR - Honoraires auteur de projet Aménagement maison de village à Gottechain : 20.000,00 €
(SPW)
- Dynamisation des centres villes et villages : 24.000,00 €
(Province du Brabant wallon)
- RN 25 - sécurisation passages piétons : 30.000,00 €
(Province du Brabant wallon)
- Achat d'un mat et d'un boîtier radar : 30.000,00 €
(Province du Brabant wallon)
- Aménagements aux terrains de sport : 30.000,00 €
(Province du Brabant wallon)

4. Les dépenses extraordinaires

Dans les projets inscrits au service extraordinaire, nous relevons principalement les travaux sur nos voiries et les axes de communication suivants :

PIC : Travaux d'amélioration de l'Avenue Fernand Labby et création d'une piste cyclo-piétonne	1.200.000,00
Aménagement et équipement - Trottoir Chée de la Libération	120.000,00
Aménagement et équipement - Quai Saint-Michel	35.000,00
Aménagement et équipement - Rue Decooman	75.000,00
Aménagement et équipement - Rue de Hamme-Mille	20.000,00
PIC : Rue du Puits - Travaux d'amélioration et d'égouttage - 2015	60.000,00
PIC : Rue Cocher - Travaux d'amélioration et d'égouttage	80.000,00
PIC : Chemin des Alloux - Travaux d'amélioration et d'égouttage	80.000,00
PIC : Champs du Curé - Travaux d'amélioration et d'égouttage	215.000,00
Maintenance extraordinaire diverses voiries	120.000,00
Aménagements de sécurité - RN 25 - sécurisation passages piétons	39.000,00

Dans ce budget, les bâtiments communaux méritent toujours une attention particulière et récurrente. Certains nécessitent de sérieux travaux de maintenance voire de mise en conformité.

Des travaux importants ont été réalisés cette année mais il reste de nombreux chantiers à exécuter. Nos prévisions concernent :

Maintenance extraordinaire maison communale	60.000,00
Construction de classes Chée de la Libération 30	600.000,00
Maison communale : remplacement menuiseries extérieures - UREBA	55.000,00
Aménagement terrain immeuble rue J. Maisin 18	35.000,00
Equipement, maintenance extra. Bât. Val du Puits 2	17.000,00
Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution - Dépôt communal	20.000,00
Equipement et aménagements école de Grez-Centre	17.000,00
Maintenance bâtiments sportifs	20.000,00
Maintenance terrains école de foot Grez	30.000,00
Maintenance bâtiments école de foot Grez	50.000,00
Maintenance Eglise de Doiceau	15.000,00
Maintenance église de Grez (Chauffage)	70.000,00

NB Le dossier relatif à l'agencement de la Grange Jacquet n'est pas oublié. Actuellement nous attendons la confirmation de budgets disponibles, il sera réactualisé probablement dans une modification budgétaire.

Le remplacement de plusieurs véhicules (camion et bus destiné au ramassage scolaire) est programmé au budget 2016.

Achat d'un camion	220.000,00
Achat d'un bus scolaire	150.000,00
Achat d'auto et de camionnette	32.000,00

Pour votre information, l'entretien et les réparations du camion ont coûté en moyenne annuelle en 2014 et 2015 : 13.790,92 €, le bus scolaire 17.571,04 €. Au taux actuel, 0,80 % sur 6 ans, les intérêts des emprunts à conclure pour financer le remplacement sont estimés à 10.445,90 € sur toute la durée de l'emprunt.

L'achat récurrent de mobilier de bureau, matériel informatique, instruments de musique pour l'Académie ainsi que l'achat d'ouvrages pour étoffer notre bibliothèque figurent également dans le budget qui vous est proposé.

Les inscriptions habituelles concernant la libération des participations IBW et les non-valeurs figurent en détail dans les documents remis.

En conclusion :

Ne nous voilons pas la face, les années sans soucis appartiennent au passé. Le temps des économies est une réalité journalière avec laquelle nous devons composer.

Notre souci d'offrir d'excellents services à nos concitoyens reste et restera notre fil rouge et nous mobiliserons tous les moyens et toute notre énergie pour agir dans ce sens.

Tout sera mis en œuvre pour que les équilibres budgétaires soient maintenus. Nous refuserons les aventures à court terme hypothéquant la santé financière de notre commune lors des prochaines années.

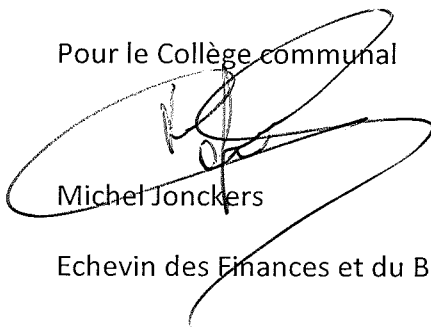
Nous resterons vigilants voir prudents dans notre volonté de gestion efficace, proactive et si possible en adéquation avec les attentes de la population.

Les prochains exercices s'avéreront compliqués, les différents projets d'investissements ne seront examinés et budgétés qu'après avoir obtenu des certitudes de subsides et de coûts bien maîtrisés.

Une attention toute particulière et rigoureuse nos guidera dans les différentes études élaborées lors des futurs dossiers présentés par le Collège communal.

Nous tenterons de garder, malgré ces prévisions inquiétantes, le niveau d'emploi actuel afin de maintenir la qualité des services communaux que les Gréziens sont en mesure d'attendre.

Pour le Collège communal

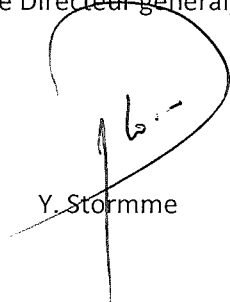


Michel Jonckers

Echevin des Finances et du Budget

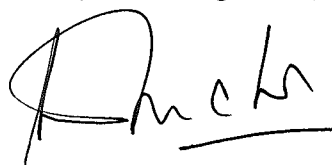
Approuvé par le Collège en séance du 04 décembre 2015.

Le Directeur général,



Y. Stormme

La Députée-Bourgmestre,



S. de Coster-Bauchau

Annexes :

Commune de Grez-Doiceau - Budget 2016 - Rapport politique - Résultat par fonction

Service ordinaire

Fonction	Recettes	Dépenses	Résultat par fonction
9	24.000,00	17.100,00	6.900,00
29	1.171.260,38		1.171.260,38
49	9.142.637,30	16.000,00	9.126.637,30
59	18.250,00	133.050,00	-114.800,00
			-
123	264.035,20	2.279.495,83	2.015.460,63
129	34.921,01	81.165,00	-46.243,99
139	0	8.129,86	-8.129,86
169	1.883,00	7.853,60	-5.970,60
369	175.554,12	503.036,60	-327.482,48
			-
399		1.299.102,82	1.299.102,82
			-
499	474.748,72	2.803.963,53	2.329.214,81
599	438.232,00	22.100,00	416.132,00
699	21.621,09	7.050,00	14.571,09
729	587.214,85	907.227,75	-320.012,90
739	52.338,35	159.622,09	-107.283,74
767	300	36.352,03	-36.052,03
789	369.862,25	938.839,99	-568.977,74
799		115.286,78	-115.286,78
			-
839	126.272,85	1.379.430,43	1.253.157,58
849		23.850,00	-23.850,00
872		2.500,00	-2.500,00
876	500	689.835,20	-689.335,20
877		43.652,41	-43.652,41
879	65.214,24	168.068,35	-102.854,11
939	137.033,90	320.100,71	-183.066,81
Total exercice propre	13.105.879,26	11.962.812,98	1.143.066,28
Exercices antérieurs	437.347,43	0,16	437.347,27
Prélèvements	0,00	1.580.000,00	-
Total	13.543.226,69	13.542.813,14	413,55

Rmq. : au service ordinaire, l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses (principe d'universalité)

Service extraordinaire

Fonction	Recettes	Dépenses	Résultat par fonction
009			0,00
123	204.880,80	317.360,90	-112.480,10
129	40.000,00	98.000,00	-58.000,00
499	1.722.546,00	3.163.746,00	1.441.200,00
599			0,00
699			0,00
729	550.000,00	809.100,00	-259.100,00
739		8.000,00	-8.000,00
767		4.500,00	-4.500,00
789	37.500,00	173.500,00	-136.000,00
799		88.446,85	-88.446,85
839		92.500,00	-92.500,00
876			0,00
877		103.578,16	-103.578,16
879		36.000,00	-36.000,00
939		11.500,00	-11.500,00
Total exercice propre	2.554.926,80	4.906.231,91	-2.351.305,11
Exercices antérieurs	10.000,00	10.000,00	0,00
Prélèvements	2.351.305,11		2.351.305,11
Total	4.916.231,91	4.916.231,91	0,00